



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

personnel

Question écrite n° 22178

Texte de la question

M. Philippe Meunier attire l'attention de M. le ministre délégué auprès du ministre de l'économie et des finances, chargé de l'économie sociale et solidaire et de la consommation, sur le respect des engagements du Président de la République concernant la parité homme-femme. Il lui demande si la parité est respectée au sein de son cabinet.

Texte de la réponse

Le cabinet du ministre délégué à l'économie sociale et solidaire et à la consommation est composé de douze collaborateurs. Le cabinet, initialement composé de dix collaborateurs, a été porté à douze collaborateurs après l'élargissement du portefeuille du ministre délégué à la consommation lors du remaniement consécutif aux élections législatives de juin 2012, avec l'accord du Premier ministre. Le ministre délégué a accordé une importance toute particulière à la question de la parité homme-femme lorsqu'il l'a constitué. L'objectif de parité absolue est quasiment atteint puisque son cabinet compte cinq femmes pour sept hommes.

Données clés

Auteur : [M. Philippe Meunier](#)

Circonscription : Rhône (13^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 22178

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : Économie sociale et solidaire et consommation

Ministère attributaire : Économie sociale et solidaire et consommation

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [26 mars 2013](#), page 3193

Réponse publiée au JO le : [4 juin 2013](#), page 5873